

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 58 (1913)
Heft: 8

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Des stipendiaires qui ne font partie d'aucune classe avec rangs, donc des sous-officiers ayant au moins 12 ans de service effectif.

4. Des fonctionnaires soit de la cour, soit civils qui ont au moins 20 ans de service.

INFORMATIONS

SUISSE

Cross-country des Officiers d'Artillerie des 1^{re} et 2^{me} divisions. — On nous écrit : La plaine réussite du Cross-Country de 1912 a engagé les commandants des groupes d'artillerie des 1^{re} et 2^{me} divisions à renouveler l'expérience cette année ; elle a eu lieu le 20 juillet.

Pour engager un plus grand nombre d'officiers à prendre part à la course, on avait réalisé quelques améliorations. Les chevaux non en service actuellement furent estimés et assurés. Les officiers et leurs chevaux étaient logés aux frais du Cross. Au retour, les concurrents devaient se réunir à la cantine avec tous les camarades d'arme qui seraient venus les applaudir. Il y eut 21 participants.

Vu les facilités accordées à l'homme et pour le cheval, le nombre des partants aurait dû être beaucoup plus grand. Une course de cette nature est une excellente préparation aux tâches que recevraient maints officiers montés en temps de guerre. Il est à souhaiter que si l'an prochain un nouveau Cross-Country est organisé, un effort plus grand soit fait pour obtenir une meilleure participation.

Les 21 partants furent classés par tirage au sort en deux séries faisant le parcours en sens contraire.

Les postes de contrôle étaient aux points suivants : *Bière* (Pavillon des officiers) *Pré de Denens* (versant Nord du Mont de Bière). *Les Echadez* (versant Sud du Crêt de la Neuve). *Point 814*, 1100 m. N. E. de Burtigny. *La Vaugine* (en face de l'embouchure de la Sandolaire dans l'Aubonne). *Bière*. (Carte f^o Lausanne, 1 : 100 000).

Les deux passerelles sur l'Aubonne, près de l'embouchure du Toleure et à 400 m. S. O. de la Vaugine, près du barrage, ne pouvaient être utilisées. La route de Gottetaz au Marchairuz était interdite.

Le trajet de Bière à la Foireuse n'était pas difficile à trouver. Il fallait seulement choisir entre la grande route, à cheval, et les raccourcis, à pied.

Entre la Foireuse et le Pré de Denens bien des quarts d'heure ont été

perdus. Il était tentant de couper directement par le Mont de Bière, au risque de tomber dans le si bien nommé Creux d'Enfer. C'est une région rocheuse et boisée, au sol formé de grandes dalles séparées par des failles où les chevaux risquent à tout instant de se casser une jambe.

Ce n'est qu'avec l'aide de deux camarades qu'un des participants réussit à sortir son cheval de cette impasse, et encore dut-il abandonner la course. Le chemin le plus sûr était la route qui passe en Druchaux et à la Combe du Cunay.

Pour la seconde étape, il s'agissait de trouver le col entre le versant Nord et le versant Sud. Comme ce col est tout à fait boisé, précédé de combes assez encaissées, identiques les unes aux autres, les coureurs de la 1^{re} série étaient facilement exposés à passer à côté des Echadez, et ceux de la 2^{me} à redescendre trop au Sud.

Des Echadez au point 814 l'allure seule pouvait différencier les concurrents, la route étant facile à trouver. Pour se rendre du point 814 à la Vaugine, deux chemins étaient possibles : ou traverser l'Aubonne à gué, près du confluent de la Sandolaire, ou passer par la route de Gimel à Bière et traverser le Toleure au Polygone, la plaine et l'Aubonne au pont de Praz-Béné. On rattrapait par le galop sur la plaine le temps perdu par le détour. Ceux qui prirent directement à travers l'Aubonne perdirent tous du temps à trouver leur chemin et à traverser la rivière, très grossie par les pluies.

Le jour de la course fut conforme à l'ordonnance 1913 : pluie, vent, brouillard. Les prés et les bois étaient détremés, et le terrain horriblement glissant interdisait les allures très vives.

Le brouillard, fort épais par moment, fut la cause de bien des déboires, témoins ces deux cavaliers qui croyant aller des Echadez au Pré de Rolle se trouvèrent tout à coup aux portes de Longirod ; sur les pâturages on courait le danger de se jeter tout à coup au fond d'un trou ou contre un mur.

La dénivellation était d'environ 900 mètres.

Le classement devait se faire en tenant compte :

1^o du temps employé pour faire le parcours.

2^o de l'état du cheval à l'arrivée et 1 heure après.

Pour être classé il fallait faire le parcours en 7 heures au maximum et se présenter à toutes les stations de contrôle.

Voici les résultats :

1^{re} série. — Départ par le Pré de Denens.

1. 1^{er} lieutenant d'artillerie Gübeli, en 4 h. 6 m. 50 sec.

2. lieutenant d'artillerie de Buren, en 4 h. 26 m. 50 sec.

3. » » Gautier, en 4 h. 56 m. 50 sec.

4. 1^{er} lieutenant du génie Sprintz, en 5 h. 35 m. 35 sec.

5. lieutenant d'artillerie Le Fort, en 5 h. 55 m. 20 sec.

6. 1^{er} lieut. d'infanterie Schœne.
7. lieut. d'artillerie Haccius.
8. » » de Jongh.
9. lieut. d'infanterie Jacques.
10. » d'artillerie Weiss.

2^{me} série.

1. Cap. d'artillerie Decollogny, en 4 h. 40 m.
2. lieut. médecin Picot, en 4 h. 54 m. 30 sec.
3. lieut. d'artillerie Odier en 4 h. 59 m. 50 sec.
4. lieut. médecin Paschoud en 5 h. 4 m. 30 sec.
5. lieut. d'infanterie Perrin en 5 h. 38 m. 30 sec.
6. lieut. d'artillerie Augsburg.
7. » » Legeret.
8. 1^{er} lieut. quart-maître Redard.
9. lieut. d'artillerie Schwarz.

Le lieutenant d'infanterie Perrin reçut en outre un prix d'honneur pour avoir ramené le cheval dans le meilleur état.

Deux officiers n'ont pas été classés, l'un ayant abandonné pour cheval blessé, l'autre pour avoir mis plus de 7 heures.

Lorsque tous les concurrents furent rentrés, ils se réunirent à de nombreux camarades des deux premières divisions autour d'une table bien servie.

Au dessert, le lieutenant-colonel Bridel salua la présence du colonel divisionnaire Bornand et de plusieurs de ses anciens chefs. Le colonel divisionnaire Bornand exprima sa satisfaction de voir les officiers d'artillerie s'imposer des fatigues pour améliorer l'équitation dans l'armée. L'officier monté doit avoir, outre les qualités de tout militaire, celles du cavalier pour en imposer à ses hommes. Il félicite les organisateurs de la pleine réussite du concours.

Le capitaine de Tscherner procéda à la proclamation des résultats. Grâce à la générosité de nombreux donateurs, de fort beaux prix furent distribués.

Outre le plaisir qu'elle procure à ceux qui y prennent part, une course pareille est une excellente leçon. Elle montre qu'il ne suffit pas à l'officier d'avoir un bon cheval pour atteindre un but donné par un chemin difficile; il faut qu'il sache consulter sa carte et sa boussole. L'étude des temps employés entre chaque étape a montré que le plus grand nombre des concurrents s'était perdus au cours de l'une ou l'autre des étapes.

C'est donc qu'il y a pour les jeunes officiers des progrès à réaliser dans l'étude de la carte et l'orientation sur le terrain.

Il est vivement à souhaiter que l'on organise fréquemment des Cross-

Country. Les officiers y prendront de plus en plus part, avec plaisir et profit.

Société suisse des officiers. — L'assemblée générale trisannuelle de la Société suisse des officiers a eu lieu, les 13 et 14 juillet, à Fribourg, sous la présidence du colonel Max de Diesbach. Nombreuse participation; programme de travail bien composé; succès complet.

Sur les conclusions du jury de concours que présidait le colonel-commandant de corps Audeoud, la société a voté :

1. — Un deuxième prix de 400 fr. aux travaux suivants :

a. Travail portant la devise : « Pour la Patrie » et traitant de l'occupation des frontières en 1870 et 1871; auteur : le lieutenant-colonel Jacky, à Berne.

b. Travail portant la devise : *Uebung macht den Meister* » et traitant le sujet du développement du tir; auteur : le capitaine Schulz, à Bâle.

c. Travail portant la devise : « Pro Patria », et traitant le même sujet; auteur, le capitaine Cerf à Saignelégier.

2. — Une mention honorable aux travaux suivants :

a. Travail portant la devise : « Die Rosen blühen im Thale, Soldaten ziehn in's Feld... », et traitant l'histoire du bataillon n° 55; auteur, le capitaine Tschamper, à Wil, St-Gall.

b. Travail portant la devise : « Nur das Erreichbare »; et traitant de la patrouille d'officier d'artillerie; auteur : le premier lieutenant d'artillerie Curti à Francfort sur le Mein.

Mutations. — Sur leur demande, les majors Alfred Thélin, à Lausanne, et Auguste Jeanneret, à Chaux-de-Fonds, commandants des bataillons n°s 16 et 18 ont été mis à disposition. Le major R. de Diesbach, à Fribourg, a passé du commandement du 17^e bataillon à celui du 16^e, et est remplacé au 17^e par le major Arnold Epp, à Altorf.

Dans la justice militaire, les capitaines Sidney Schoppfer et Henri Thélin, tous deux à Lausanne, ont été promus au grade de major.

FRANCE

Canon de 105 mm. — Pour pouvoir éventuellement contrebattre avec efficacité l'artillerie de campagne allemande et remplir certaines missions particulières, l'artillerie française ne dispose actuellement, comme canon plus puissant que le 75, que le canon Rimailho de 155, relativement lourd et peu mobile. Les Allemands possèdent, outre leur canon de campagne de 77, un

canon de 10 et un canon de 13, qui marchent avec leurs formations de campagne.

L'administration de la guerre fait en ce moment construire par l'industrie un certain nombre de canons de 105 millimètres. On envisage qu'il en pourrait être donné à chaque corps d'armée deux groupes de 4 pièces. L'augmentation des effectifs réalisée grâce au service de trois ans permettra une organisation nouvelle de l'artillerie de campagne, sans qu'il soit touché aux batteries actuellement existantes de 75.

La fabrication du matériel de 105 est activement poussée. Il est peu probable néanmoins qu'on en voit figurer aux manœuvres d'automne. Mais sans doute les premiers canons pourront être mis en service courant octobre ou en novembre. Ce canon de 105 est un canon long à grande portée, susceptible de tirer efficacement à 9 ou 10 kilomètres.

HOLLANDE

Les nouvelles fortifications des côtes hollandaises. — Un correspondant nous adresse l'information suivante :

On sait que pour adapter la défense des côtes aux progrès des marines de guerre, le gouvernement hollandais soumit en 1910 à la Deuxième Chambre un projet pour l'amélioration de la défense des côtes qui prévoyait une dépense de 40 millions de florins. De plus amples détails étaient contenus dans une note collective des ministres de la guerre et de la marine ; 25 millions devaient être affectés à la défense des côtes, le reste devait servir à l'acquisition de matériel flottant.

Déjà vers la fin de 1910, des critiques et des contre-propositions affluèrent ; elles concernaient tantôt la situation et le système des constructions prévues, tantôt leur armement. Une commission instituée par la Chambre recueillit ces opinions souvent très divergentes dans un « Rapport provisoire » qui parut vers le milieu de 1912.

Pour éviter de nouveaux retards, le gouvernement ajourna dans sa réponse écrite certaines demandes moins urgentes et borna son projet principalement au programme suivant :

1° Construction d'un fort cuirassé près Flessingue.

2° Transformation du fort suranné de Kijkduin en un fort moderne de grande puissance.

Ces deux fortifications seront armées de canons de 28 cm. L/45 en coupes cuirassées.

3° Augmentation de l'efficacité du tir des forts cuirassés de Høek van Holland, Ijmuiden et Harssens en améliorant la rapidité du tir et les munitions.

La question de la collaboration du personnel et du matériel de la Marine fut séparée du projet de loi. Les dépenses nécessaires pour la fortification des côtes d'après ce nouveau programme s'élevaient à 12 millions de florins. Le mémoire donnait en outre de plus amples détails sur les travaux de la Commission d'études qui avait visité, à titre d'information et pour faire choix d'un matériel approprié, notamment quant aux gros canons des côtes, les usines de *Skoda*, *Krupp-Grusonwerk*, *Châtillon*, *Schneider*, *Saint-Chamond*, *Ehrhardt*, *Krupp-Essen*, *Armstrong* et *Bofers*.

Les délibérations sur le projet de loi commencèrent dans la Deuxième Chambre au mois d'avril 1913. Outre le côté politique et financier, le projet y fut discuté dans tous ses détails techniques : il fut question des principes de la fortification de fronts maritimes et terrestres, des forts cuirassés ou des batteries ouvertes ou même des canons déplaçables selon les besoins, de l'encombrement, de l'installation, du matériel à trajectoire courbe, des facteurs déterminant le calibre, la force de pénétration et l'effet des éclatements, de la rapidité du tir, de la durabilité des bouches à feu, de l'influence du système de culasse et des munitions, de la sécurité dans le service, des conditions tactiques probables et de leur influence sur l'ouverture, la concentration et la conduite du feu, etc. : en somme, tous les détails importants d'un projet de fortification côtière furent examinés.

Le gouvernement, se basant sur un examen approfondi des projets présentés et des détails techniques, donna la préférence au système Krupp avec culasse à coin et la douille métallique, et la Deuxième Chambre se rangea à son opinion.

Les délibérations de la Première Chambre au mois de juin 1913 aboutirent également à l'adoption du projet du gouvernement, en sorte que le ministre de la guerre put bientôt passer aux faits et commanda chez Krupp les canons nécessaires pour les forts à construire et à renforcer, conformément au résultat des études préliminaires et comparatives.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

**Généralités. Législation. Organisation et instruction militaire.
Manœuvres.**

La guerre, ses causes et les moyens de la prévenir, par le docteur Casimir MACIEJEWSKI (Giard et Brière). — Pour assurer la paix, ou pour lui donner des chances de s'établir, « il est nécessaire de propager l'idée d'une alliance